

Département de Seine et Marne
COMMUNE DE SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX
Procès-verbal du Conseil Municipal du 09 décembre 2025

Par convocation en date du deux décembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux s'est réuni en séance ordinaire mardi neuf décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, à la Mairie.

ORDRE DU JOUR :

- Noël du personnel communal
- Questions diverses :
 - Point de situation sur le chauffage à l'école primaire
 - Projet de prêt de matériel technique entre communes

Le Maire,
Laurence MIFFRE-PERETTI.



L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Jean les Deux Jumeaux se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Laurence MIFFRE-PERETTI, Maire de la Commune de Saint Jean les deux Jumeaux.

Date convocation :
02.12.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Jean les Deux Jumeaux, par convocation en date du deux décembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Laurence MIFFRE-PERETTI, Maire de la Commune de Saint Jean les deux Jumeaux.

Date Affichage :
02.12.2025

Nombre Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Pouvoirs : 1
Votants : 15

Etaient présents :

Madame Laurence MIFFRE-PERETTI, Maire, Madame Isabelle CARDON et Monsieur Jean-Paul FAIPOUX Adjoints au Maire, Mesdames Denise RYCKAERT, France-Lise LOCKEL, Juliette MENDES RIBEIRO, Brigitte HACHE, Nathalie DAGUET, Messieurs Franck PLU, Christophe RIBEIRO, Jean-Marc FABRY-CASADIO, Lucantonio TALLARIDA, Yves PAINOT et Eric SCHNEUWLY.

Etait absente excusée :

Madame Stéphanie VERWEEN avait donné pouvoir à Madame Nathalie DAGUET

Madame Brigitte HACHE a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du P.V. du Conseil Municipal du 14 octobre 2025.

Madame le Maire expose que le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 octobre 2025 a été envoyé à chaque conseiller et qu'aucun retour n'a été fait en mairie. Madame le Maire demande s'il y a des remarques depuis.

Madame Juliette MENDES RIBEIRO prend la parole et précise que le procès-verbal est incomplet. Madame Juliette MENDES RIBEIRO précise qu'il n'y a pas de trait d'union à son nom.

Le Procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025 est approuvé dans sa rédaction première.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre de la délibération N° 2024.03.19.01 portant sur les délégations du Conseil Municipal consenties au Maire, une décision du Maire a été prise : Décision N° 2025.007 portant sur le règlement des honoraires d'avocat dans le dossier commune de Saint Jean les Deux Jumeaux / Coutelin-Greuzat-Idonéis.

Madame Juliette MENDES RIBEIRO prend la parole et demande à quelle hauteur se monte ces honoraires ?

Madame Laurence MIFFRE PERETTI précise le montant de 4 372,30 €.

Noël du personnel communal

Comme chaque année il convient de délibérer pour voter le montant accordé pour le Noël du personnel communal.

Pour mémoire le montant voté l'an passé s'élevait à 130,00 € par agent.

Madame le Maire précise que l'effectif de la commune compte actuellement 13 agents fonctionnaires et contractuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

DECIDE d'attribuer la somme de 130,00 € par agent communal au titre du Noël 2025,

PRECISE que les crédits nécessaires à l'article 623 sont inscrits au budget.

Questions diverses

- Point de situation sur le chauffage à l'école primaire

Madame le Maire expose à l'Assemblée que l'installation de chauffage à l'école est en partie en panne depuis environ 15 jours. La classe de maternelle et celle de CE1-CM2 ne sont plus chauffées à cause d'une fuite sur le réseau d'eau alimentant le chauffage. Des radiateurs électriques ont été installés dans ces deux classes, cependant la classe de maternelle a dû être déménagée à la place de la garderie pour plus de confort pour les petits.

Une société spécialisée en détection de fuite est intervenue et a localisé l'origine de la fuite qui se situe sous la cour d'école.

Des travaux de terrassement de la cour et de réparation de cette partie du réseau vont donc devoir avoir lieu prochainement et sont espérés pendant les vacances de Noël.

Madame Juliette MENDES RIBEIRO prend la parole et demande où en est le dossier de rénovation thermique de l'école.

Madame Laurence MIFFRE PERETTI répond que ce dossier est toujours en cours car les solutions proposées par le maître d'œuvre ne sont pas adaptables à nos bâtiments. Mais que nous travaillons sur d'autres possibilités.

- Projet de prêt de matériel technique entre communes

Madame le Maire fait part à l'Assemblée d'un futur projet de convention de prêt de matériel technique entre communes avec Changis sur Marne, Saint Jean les Deux Jumeaux, Sammeron, Ussy sur Marne et Signy-Signets.

Cette convention permettrait de pouvoir échanger du matériel entre communes et réduirait certains investissements coûteux sur du matériel qui ne sert que très peu.

Monsieur Eric SCHNEUWLY prend la parole et demande comment cela se passe lorsque toutes les communes ont besoin du même matériel en même temps, par exemple pour déneiger.

Madame Laurence MIFFRE-PERETTI répond que tous les points concernant l'organisation sont actuellement évoqués avec les différentes communes et que vraisemblablement c'est la commune propriétaire du matériel qui serait prioritaire. Madame le Maire précise que bien sûr cette convention fera l'objet d'une délibération.

Monsieur Lucantonio TALLARIDA prend la parole et précise que tout le matériel n'est pas mutualisable, c'est à voir au cas par cas.

Madame Juliette MENDES RIBEIRO prend la parole et demande si pour le chauffage de l'école est envisagé une réparation ou une nouvelle installation.

Madame Laurence MIFFRE-PERETTI répond que ce n'est qu'une réparation qui est envisagée pour l'instant.

L'an deux mille vingt-cinq, à 19 heures 16, le neuf du mois de décembre, Madame Laurence MIFFRE-PERETTI, Maire de Saint Jean les Deux Jumeaux lève la séance.

La Secrétaire de séance,
Brigitte HACHE.



Le Maire,
Laurence MIFFRE-PERETTI.

